

Notice d'utilisation pour godet et griffe LENORMAND



Constructeur Lenormand– 68 Route de St Lô – 50190 à Périers

Téléphone : 02 33 76 58 00

Mail : sarl.lenormand@wanadoo.fr



Déclaration de conformité CE

Nom du fabricant et adresse :

- SARL LENORMAND
- 68 Route de St-Lô – 50190 – Périers
- Téléphone : 02 33 76 58 00
- Mail : sarl.lenormand@wanadoo.fr

Description de la machine

- Godet
- Griffe

Le constructeur certifie que la machine est conforme aux directives de la norme CE suivante :

- **Machines 2006/42/CE**

De plus, nous certifions de la conformité avec d'autres normes directives européennes et/ou semblables :

- **EN ISO 12100-1** **EN ISO 12100-2**

Fait à Périers, le 22/02/2016

Hubert LENORMAND,
Directeur



Notice d'utilisation pour godet et griffe

Cette notice, à conserver soigneusement et à consulter en maintes occasions, vous donne les conseils d'utilisation de votre godet ou griffe et des conseils de sécurité qui vous permettront un maximum de rendement et de satisfaction.

Contact :

Tel : 02.33.76.58.00

Mail : sarl.lenormand@wanadoo.fr

GARANTIE

CONDITIONS DE GARANTIE

Afin de profiter pleinement de la garantie constructeur D'UN AN de votre godet ou griffe, veuillez à respecter scrupuleusement les conseils d'utilisation et les opérations d'entretien énoncés dans la présente notice.

Notre responsabilité est expressément limitée à la garantie ci-dessous définie. En aucun cas, elle ne peut être engagée en raison d'accident de personne, de matériel ou de matière, ni aux frais et conséquences de l'immobilisation de la machine.

LA GARANTIE s'étend uniquement à la fourniture des pièces défectueuses ; le port et la main d'œuvre sont à la charge du client. La garantie ne s'étend ni aux pièces, ni aux organes ou accessoires montés sur la machine et portant visiblement la marque d'un fournisseur (pneumatiques, boîtiers, etc....) sauf prise en charge par eux-mêmes de la garantie.

La GARANTIE est annulée et nous dégageons toutes responsabilités :

1. Après modification, transformation ou réparation effectuées sans demande de garantie au préalable en dehors de nos ateliers ou de ceux de nos concessionnaires.
2. Lorsque le N° de série d'origine a été enlevé.
3. Lorsque les pièces, montées dans nos ateliers, ont été remplacées par des pièces d'une autre origine.
4. Lorsque les avaries sont dues à une négligence quelconque, à une mauvaise utilisation, à une vitesse excessive non réglementaire, à un entretien non conforme, à une surcharge même passagère, à un utilisateur inexpérimenté ou à une détérioration d'un organe de la machine en marche, par suite de la pénétration d'un corps étranger.



NOTICE D'INSTRUCTIONS

CONDITIONS PREVUES D'UTILISATION

Cette machine est exclusivement destinée à être utilisée pour des travaux agricoles courants à savoir transporter des produits à l'aide d'un chargeur.

Tout autre usage est soit considéré comme contraire à l'utilisation normale et donc proscrit. Veuillez nous consulter dans les cas contraires pour de plus amples informations.

QUALIFICATION DE L'OPERATEUR

La machine ne doit être utilisée, entretenue et réparée que par des personnes qui en connaissent les modes opératoires de sécurité correspondantes.

Avant d'utiliser votre machine familiarisez-vous avec toutes les commandes et son utilisation correcte.

En cours de travail, il sera trop tard pour le faire.

RESPONSABILITES DU FABRICANT ET DE L'UTILISATEUR

Respectez l'ensemble des prescriptions d'installations, de fonctionnement, de réglages, de maintenance et de réparation contenues dans cette notice.

Utilisez exclusivement des pièces de rechange et des accessoires conformes aux préconisations du fabricant.

Ne modifiez pas vous-même et ne faites pas modifier par une autre personne votre machine et ses accessoires (caractéristiques mécaniques, électriques, hydrauliques, pneumatiques), sans demander au préalable l'accord écrit de votre fabricant.

Le non-respect de ces règles peut rendre votre machine dangereuse. En cas de dégâts ou de blessures, la responsabilité du fabricant sera entièrement dérogée.



SECURITE AVANT TOUT

Avant de passer aux instructions de mise en route, il est indispensable de vous donner certains conseils de PRUDENCE pour l'emploi de votre godet ou griffe.

Evitez à tout prix les risques d'accident en suivant les conseils de SECURITE.

De graves accidents sont malheureusement souvent à déplorer. En règle générale et primordialement :

NE JAMAIS GRAISSER, NETTOYER ou essayer de REPARER une machine **en MARCHE**. Pour plus de sécurité, obligez-vous à arrêter le moteur du tracteur et enlever les clés de contacts, freiner et caler le véhicule avant toute intervention. Lors de toute intervention sur l'appareil, il est impératif de s'équiper des protections individuelles suivantes : gants, chaussures de sécurité. Suivant l'intervention, il peut s'avérer nécessaire d'utiliser également une combinaison, un casque et un moyen de protection oculaire. En tout état de cause, seule l'utilisation d'équipements de protections individuelles portant le marquage CE est autorisé conformément à la directive 89/686/CEE.

SURVEILLEZ NOTAMMENT

CONTROLLER : l'état des axes et des points d'attelage ainsi que des vérins.

Lors des opérations d'attelage et de dépose, la prudence doit être de rigueur. Limiter le nombre de personnes à proximité du véhicule et du godet ou de la griffe.



REGLES GENERALES DE SECURITE

GENERALITES

- N'oubliez pas que la vigilance et la prudence sont les meilleurs atouts de votre sécurité.
- Les réglementations et les règles de prévention contre les accidents et relatives à la sécurité, à la médecine du travail, à la protection de l'environnement et à la circulation routière doivent être observées à tout instant.
- Assurez-vous qu'aucune personne et aucun obstacle ne se trouve à proximité de la machine avant sa mise en marche et pendant toute manœuvre.
- Tenez les enfants éloignés en permanence de la machine.
- Ne jamais transporter de passagers sur la machine.
- Avant toute intervention sur la machine, s'assurer que celle-ci ne peut être mise en route accidentellement.
- Toutes les commandes à distance (corde, câbles, tringle, flexible, ...) doivent être positionnées aux endroits prévus pour qu'elles ne puissent déclencher accidentellement une manœuvre génératrice de risque d'accident ou de dégâts.
- Avant toute utilisation, contrôler de serrage des vis, écrous et raccords. Resserrez si nécessaire.
- Avant toute utilisation, après chaque réglage et entretien, s'assurer que tous les dispositifs de protection sont en place et en bon état, et que leurs verrouillages sont enclenchés.
- Ne portez pas de vêtements flottants, cheveux longs libres et bijoux qui risqueraient d'être happés ou coincés par des éléments de la machine en mouvement.
- Ne jamais approcher les mains, les bras ou les pieds des organes en mouvement, même à faible vitesse. Gardez vos distances vis-à-vis des éléments animés.
- Lorsque vous entendez un bruit ou ressentez une vibration inhabituelle, arrêtez la marche de la machine, chercher et éliminer la cause de l'incident avant de reprendre le travail. Faites appel à votre distributeur si nécessaire.

AU TRAVAIL

Ne jamais laisser s'approcher une personne trop près de la zone de travail.

Adaptez votre vitesse et votre mode de conduite aux terrains, routes et chemins.

Être vigilant et prudent.

En toute circonstance et notamment sur les terrains accidentés et pentus, conduisez la machine à faible vitesse, surtout dans les virages et évitez les brusques changements de direction.

Travail de nuit : ne faites fonctionner votre machine qu'en plein jour, sinon utilisez un éclairage artificiel suffisant (contacter votre fabricant ou distributeur).

Travail en pente : le poids de l'appareil modifie le comportement du tracteur. Cela peut produire des situations particulièrement dangereuses dans les pentes. Un risque de renversement existe : si l'angle d'inclinaison admis est dépassé. En fonction de la pente, adapter votre vitesse de travail et de déplacement. Réduisez votre vitesse pour virer. Préférez effectuer une marche arrière plutôt que d'effectuer une manœuvre risquée.

RISQUES D'INCENDIES

Pour prévenir tout risque d'incendie, veillez à maintenir la machine et ses accessoires propres et maintenez l'appareil dégagé d'herbe, de feuilles ou d'un excès de graisse

Dans toutes situations d'incendie, faire preuve de bon sens et agir au mieux pour la maîtriser. Si l'incendie est trop important ou si la proximité de produits dangereux ne permet pas d'intervenir en toute sécurité, éloignez-vous immédiatement de la machine et vérifiez que personne ne se trouve à proximité de celle-ci (prévenir les autorités : pompiers et gendarmerie, ...).

LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES

Vérifiez que le dégagement par rapport à la machine est suffisant dans les cas d'utilisation de la machine (chargement par rapport aux fils électriques,...).

En cas de contact de la machine avec une ligne électrique, arrêter immédiatement le déplacement de la machine, le moteur du tracteur et serrer son frein de parc.

Vérifiez si vous pouvez quitter votre position actuelle sans toucher les câbles électriques, puis sautez de votre position de manière qu'il n'y ait aucun contact simultané de votre corps avec la machine et le sol pendant votre dégagement.

Ne pas toucher la machine jusqu'à ce que les lignes électriques soient mises hors tension.

Pour toute personne qui approche la machine, les avertir de ne pas toucher la machine et demander à ce que la ligne électrique soit mise hors tension.

LES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION

N'oubliez pas de raccorder la prise électrique d'éclairage et de vérifier le bon fonctionnement de toutes ses fonctions avant la mise en route.

VOIR, C'EST BIEN. ÊTRE VU C'EST MIEUX !

ATTELAGE

S'ASSURER que le chargeur est autorisé :

- à porter le godet ou la griffe.

LA POSITION, la forme et l'inclinaison de l'attelage du godet ou griffe ont été étudiées principalement pour permettre un attelage correct à tous les chargeurs.

LE CIRCUIT HYDRAULIQUE

DANGER !

Tout flexible détérioré (fuite, pliure, déchirure ou usure de la nappe caoutchouc extérieure) doit impérativement être remplacé par un flexible de mêmes nature et résistance.

En cas de fuite, couper immédiatement la pression.

NE PAS ESSAYER D'OBTURER LA FUITE AVEC LA MAIN !

En effet l'huile sous pression peut traverser la peau, s'introduire dans le système sanguin et provoquer de très graves lésions. Si ce cas se produit, *prévenir le plus rapidement possible les services médicaux.*

Ne jamais installer ou faire passer un flexible dans la cabine du tracteur.

MAINTENANCE ET REPARATION

Généralités :

Les opérations de maintenance et de réparation ne doivent être effectuées que par des personnes qualifiées.

Maintenez toujours la machine et ses accessoires en parfait état de fonctionnement.

Respectez les périodicités d'entretien.



Avant toute intervention :

Abaissier le godet ou la griffe au sol.

Arrêtez le moteur, retirez la clé de contact ou débrancher la batterie.

Mettez le levier de vitesse au point mort.

Serrez le frein de parc.

Opérations de soudure :

Lors d'opérations de soudure sur la machine, débranchez la batterie du tracteur et protégez les tuyauteries (caoutchouc en particulier) afin d'éviter qu'elles ne soient détériorées par des projections incandescentes qui pourraient provoquer une perte d'huile, de fluide hydraulique, ...

Interventions électriques :

Avant d'entreprendre des travaux sur l'installation électrique, débranchez la batterie du tracteur (ou la prise électrique).

Réparations :

Ne jamais passer sous le godet ou la griffe.

Éliminez ou faire éliminer toute panne susceptible de compromettre la sécurité.

Les protecteurs et les verrous défectueux ou endommagés doivent être immédiatement remplacés.

Aucun protecteur d'origine fixe ne doit être ôté ou modifié.

Les réparations affectant les organes sous pression ou sous tension (ressorts, accumulateurs, ...) font appel à des procédures et à des outillages spécifiques. Elles ne doivent être effectuées que par une personne qualifiée.



MISE EN ROUTE

ATTELAGE

Vérifier l'aspect visuel ainsi que la boulonnerie de votre godet ou griffe avant de l'atteler.

CIRCULATION SUR LES VOIES OUVERTES AU PUBLIC

- Avant de s'engager sur les voies publiques :

Placez la machine en position de transport conformément aux indications de la notice.

Veillez à la bonne mise en place, à la propreté et au bon fonctionnement des dispositifs de signalisation et d'éclairage prévus (lumineux, réfléchissants,...).

- Sur la voie publique, respectez les dispositifs du Code la route :

Respectez le gabarit maximum (largeur, longueur) autorisé. En cas de dépassement du gabarit maximum, se conformer à la réglementation en vigueur en matière de transport exceptionnel.

Respectez la charge maximale à l'essieu et le poids total roulant autorisé en charge (PTAC). S'assurer que la charge maximale sur l'essieu avant du tracteur ne soit jamais inférieure à 20 % du poids à vide du tracteur. Si nécessaire, mettez en place des masses d'alourdissement à l'arrière du tracteur.

Respectez la vitesse maximale autorisée : 25km/h, avec un outil porté de plus de 2.55m de large.



DECROCHAGE

Décrocher l'appareil sur un sol plat afin de faciliter les opérations.

Bien veiller à débrancher les flexibles hydrauliques et ceux de signalisations avant de remonter dans le tracteur.

APPAREIL PORTE

Avant de circuler avec un appareil porté :

S'assurer du bon fonctionnement du système de relevage du chargeur avant de porter l'appareil, afin d'éviter que l'appareil tombe ou se déséquilibre pendant la manœuvre.

S'assurer que la catégorie de l'attelage de la machine concorde avec le système de relevage, les risques de broyage et de coupe subsistent.

Faire très attention en cas d'intervention dans le secteur du chargeur, les risques de broyage et de coupe subsistent.

Ne pas se placer entre l'attelage de l'appareil et le tracteur pour atteler.

Verrouiller la manette de commande du système de relevage lors du transport de la machine sur route.

Monter un dispositif d'éclairage, de signalisation, de protection lors du transport de la machine sur la route.

Mettre les broches de sécurité, enclencher les systèmes de verrouillage lors du transport de l'appareil.

Contrôler régulièrement l'état des axes, des pitons d'attelage, des axes d'articulation et des vérins.



ENTRETIEN

AUTRES GRAISSEURS

Sur paliers d'articulation, de vérin, d'axes, etc...

Graissez régulièrement pour chasser les poussières des surfaces de frottement

NETTOYAGE

En cas d'utilisation d'une lance à haute pression ne pas la tenir trop proche de la machine et éviter de diriger le jet sur les organes électriques, tuyauteries et flexibles hydrauliques, bouchons, joints, ... Dans tout les cas ne pas nettoyer la machine à plus de 60° sous 80 bars. Ne jamais intervenir sur la machine lorsque les réseaux hydrauliques sont sous pression, ni passer sous la griffe ou le godet. N'utilisez pas de produits d'entretien agressifs (chlorés). Utilisez des chiffons qui ne peluchent pas ou des brosses souples.

Une fois le nettoyage terminé, contrôlez les tuyauteries hydraulique et assurez-vous qu'elles n'ont pas de fuites ; que les raccords ne sont pas desserrés et qu'elles ne présentent pas de détériorations. Contrôlez également le bon fonctionnement des dispositifs de signalisation, feux et gyrophare.

REMISAGE

Avant le remisage de l'appareil, il est nécessaire de rentrer les tiges de vérin et de graisser celles qui resteront à l'air libre. Les retouches de peinture doivent être faite afin d'éviter la rouille des éléments. Les parties soumises à usure doivent être graissée. A chaque fin de période de travail, il est indispensable de nettoyer complètement votre godet ou griffe. Le graisser soigneusement avant de le remiser à l'abri dans un local aéré, à l'abri des intempéries, hors d'atteintes des enfants. Votre godet sera ainsi toujours prêt à rendre le service que vous attendez.

Un contrôle général et complet de l'appareil devra impérativement être effectué avant la remise en marche.



Droits

La SARL LENORMAND améliore constamment ses produits grâce au progrès technique. C'est pourquoi nous nous réservons le droit de modifier descriptions et illustrations de cette notice d'utilisation, sans qu'on puisse faire découler un droit à modifications sur des machines déjà livrées. De plus les caractéristiques techniques, dimensions et poids sont sans engagements, des erreurs sont possibles.